

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE
22 février 2011**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Anatolia Minerals Development Limited (ANO)
CHANGEMENT DE NOM, DE SYMBOLE ET DE CUSIP**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent informer tous les participants du marché des options sur actions que Anatolia Minerals Development Limited (« Anatolia ») et Avoca Resources Limited ont annoncé le 18 février 2011 la réalisation de leur fusion précédemment annoncée. Selon les modalités de la fusion, chaque action ordinaire de Anatolia sera échangée contre une action ordinaire de la nouvelle compagnie qui se nommera Alacer Gold Corp. (« Alacer ») et sera négociée sous le symbole ASR.

À l'ouverture du marché le mercredi 23 février 2011, les actions ordinaires de Anatolia seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto et les actions ordinaires de Alacer commenceront à être négociées.

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de ANO seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 23 février 2011**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **ANO deviendra ASR**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 actions ordinaires de Alacer Gold Corp. (ASR)**

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 75 000 contrats**
- **NOUVEAU CUSIP :** **010679108**

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ANO seront transférées à la classe d'options ASR qui constitue le nouveau livrable.

Alacer Gold Corp.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après le changement de nom
3,00 \$	ANO	ASR
4,00 \$	ANO	ASR
5,00 \$	ANO	ASR
6,00 \$	ANO	ASR
7,00 \$	ANO	ASR
8,00 \$	ANO	ASR
9,00 \$	ANO	ASR
10,00 \$	ANO	ASR

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 032-2011